

Une autorisation de balisage attendue depuis 4 a

Port-Bail-sur-Mer — En 2021, le Département de la Manche a fait l'acquisition des feux pour le balisage du chenal mais ce matériel ne peut être installé sans l'autorisation des Phares et balises.

La polémique

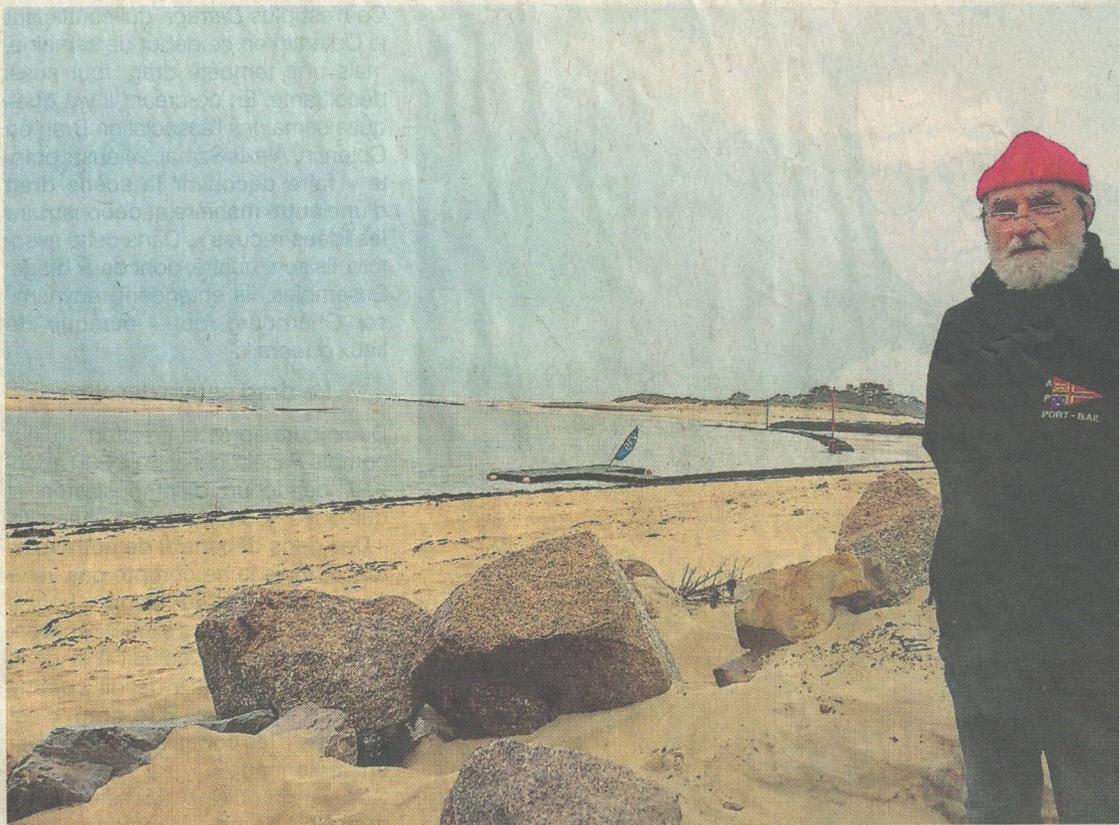
Un temps délaissé lorsque la mairie espérait la création d'un port à flot, le bassin d'échouage a retrouvé sa vitalité depuis la reprise en main par la SPL (société publique locale) des Ports de la Manche.

En revanche, son maintien dans le havre nécessite une remontée complète du chenal, de surcroît arrondi, avec à tribord une dune évolutive et à bâbord une digue submersible redoutée par les 283 plaisanciers du port. Le Département a fait l'acquisition d'un balisage à feux voilà quatre ans. Reste à obtenir l'accord des Phares et balises pour les installer. « **Cela fait quatre ans que nous attendons l'autorisation** », se désole Michel Dubois, président de l'association des plaisanciers.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2025

« Vu la complexité du site, on a très peu de visiteurs, donc rarement des accidents puisque les navigateurs habituels connaissent. On a quand même eu des alertes, notamment un Anglais qui avait heurté la digue avec sa quille et s'était retrouvé sur le côté. On a aussi des locaux qui tapent parfois dessus. Le risque dans ce cas, c'est une voie d'eau. Avec un gros coefficient et le courant qui pousse, ce n'est pas évident », constate Michel Dubois, qui redoute le pire, notamment de nuit. À l'entrée du chenal, des balises matérialisent un banc de sable et ensuite de simples perches en bois signalent la digue submersible.

« L'an dernier, lors du conseil portuaire, j'avais soulevé le problème. Une technicienne des Phares et balises s'est déplacée en décembre 2023 et a parfaitement compris la situation. Elle nous a assuré qu'elle allait établir le dossier nécessaire, mais depuis c'est le statu quo », constate amèrement le président des plaisanciers. « Au mois de mai 2024, une balise rouge a été installée à l'extrémité de l'estacade par la SPL. Aujourd'hui, on nous deman-



Michel Dubois, président de l'association des plaisanciers : « C'est compliqué de trouver le bon interlocuteur dans l'autorisation : quand je téléphone à Cherbourg, on me renvoie au Havre ou à Granville, mais rien ne bouge. »

de de la démonter du fait qu'elle n'aurait pas été déclarée à la commission nautique. On se moque vraiment de nous ! Combien faut-il d'années pour donner simplement une autorisation de pose de balises de sécurité ? » s'interroge Michel Dubois. D'autant que nous avons tout le matériel. Il ne manque que l'autorisation de l'installer. On commence à en avoir marre. Ce qu'on veut, c'est que la balise de l'estacade soit officiellement reconnue au plus tard le 1^{er} janvier 2025 et que les balises en attente soient installées dès le début de l'année 2025. Nous ne resterons pas les bras croisés à attendre un drame. Je suis surpris qu'un service de l'État aussi honorable que les Phares et balises puisse ignorer un besoin de sécurité aussi important. »

Une commission nautique début 2025 ?

Interrogée sur cette situation, la SPL des Ports de la Manche, gestionnaire du port de Portbail, soutient le projet de balisage du chenal et de l'entrée du port déposé en 2021 par le Département de la Manche (autorité portuaire).

« Après plusieurs années d'attente, le service des Phares et balises, encore récemment questionné sur ce dossier en souffrance, nous demande d'attendre l'évolution du référentiel de signalisation maritime avant d'envisager toute modification », rapporte Corinne Talhouarne, en charge de la communication à la SPL des Ports de la Manche à Granville.

À Port-Bail-sur-Mer, « l'absence de

signalisation maritime adapte l'accès au chenal et au port pour les navigateurs de nuit », confirme l'attitude de la SPL. « Cette situation est plus incompréhensible que possible des équipements ont été visionnés et disponibles au Port-Bail-sur-Mer. La SPL du Département de la Manche a demandé à l'État d'organiser une commission nautique locale au premier trimestre 2025 avec un projet en œuvre opérationnelle d'ici la fin de l'été 2025. »

Un projet auquel les plaisanciers sont très attentifs. Affaires en cours.